



## Convention Pacifica

### Déclarations concernant la demande d'adhésion

Je déclare les informations fournies sincères et exactes.

Je reconnais être informé que les informations, documents et justificatifs demandés lors de la souscription et en cours de contrat sont indispensables pour établir le contrat et la cotisation correspondant à ma situation réelle. Aussi, toute absence, remise partielle ou non-conformité de ces informations, documents ou justificatifs m'expose en cas de sinistre à une réduction de l'indemnité pouvant être mise à la charge de PACIFICA, s'il s'avère que ma situation réelle ne correspond pas aux déclarations que j'ai effectuées lors de la souscription ou en cours de contrat.

Je reconnais avoir reçu :

- un double de la présente demande d'adhésion conforme à mes déclarations
- l'attestation provisoire d'assurance, le cas échéant
- un double du mandat de prélèvement SEPA référencé 000000000000000000007687053908PCK que je communique au débiteur s'il est différent du souscripteur
- le document de formalisation du devoir de conseil réalisé par mon intermédiaire en assurance

La présente demande d'adhésion signée ainsi que les conditions générales constituent mon contrat.

Conformément à l'article 1126 du code civil, j'accepte que les échanges nécessaires à la conclusion d'un contrat d'assurance ou à son exécution soient réalisés par voie électronique (espace en ligne, messagerie électronique). Je reconnais que le fait de recevoir mes informations et documents à mon adresse électronique vaut remise au sens de l'article 1127-4 du Code civil.

En vue de la conservation et de l'archivage, Pacifica est amenée à numériser des éléments relatifs au(x) contrat(s) d'assurance (pièces). J'accepte que la preuve du contenu de ces éléments soit apportée par la production des documents numérisés.

### Données à caractère personnel

J'ai bien noté que :

Les données à caractère personnel, indiquées comme telles, sont obligatoires pour les finalités précisées ci-dessous, ainsi que pour faire face à des obligations légales ou permettre à Pacifica de poursuivre un intérêt légitime. Elles sont destinées à Pacifica, en tant que responsable de traitement, ainsi qu'aux entités du Groupe auquel appartient Pacifica, ses partenaires, prestataires, sous-traitants, filiales, organismes d'assurance, organismes sociaux, réassureurs, intermédiaires ainsi que les personnes intéressées au contrat, pour la réalisation des finalités énoncées ci-après.

Ces données sont nécessaires pour les finalités principales suivantes : constitution et gestion d'un fichier de prospects et clients ; connaissance du client ; passation, gestion et exécution de contrat(s) d'assurance ; exécution des prestations d'assistance et services à la personne ; prévention, appréciation et contrôle du risque ; utilisation à des fins de prospection, sollicitations, animations commerciales ; souscription par téléphone ou sur Internet et gestion de la preuve ; élaboration de statistiques et d'études actuarielles ; réalisation d'enquêtes et de sondages ; organisation de jeux concours ; gestion des : avis clients, réclamations, recours et contentieux ; prévention et lutte contre : le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la fraude ; exécution de dispositions légales, réglementaires et administratives ; réponse aux demandes des régulateurs.

Les appels téléphoniques à Pacifica sont susceptibles d'être enregistrés dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service, de la formation, de l'exécution du contrat d'assurance (sinistre, assistance, etc.) et d'apporter la preuve du contenu des conversations échangées en cas de réclamation, contentieux, procédure judiciaire ou sur demande d'une autorité.

Ces données sont conservées pour une durée correspondant à la durée de la relation contractuelle ou relation d'affaire, augmentée des délais nécessaires à la liquidation et consolidation des droits en matière d'assurance notamment, ainsi que des durées de prescription et d'épuisement de toutes les voies de recours, et des délais légaux d'archivage.

Tout consommateur ne souhaitant plus être démarché par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle préexistante, peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage commercial à l'adresse suivante : <https://inscription.bloctel.fr/>. Ne sont pas concernés par cette mesure notamment les appels émanant d'instituts de sondages ou d'études.

Des indicateurs relatifs à mon en-cours d'épargne ainsi qu'au fonctionnement de mon compte bancaire sont utilisés dans le cadre du calcul de la tarification de mes produits d'assurance afin de me faire bénéficier d'une réduction tarifaire. Il est possible de renoncer à cet avantage en exerçant un droit d'opposition auprès de mon conseiller en agence.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition (en cas de motif légitime) au(x) traitement(s), en justifiant de mon identité (copie de pièce d'identité nationale en cours de validité) en écrivant, par courrier à : PACIFICA – Service des Affaires Juridiques – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. Après épuisement des procédures internes Pacifica, en cas de désaccord persistant, la CNIL peut être saisie à partir de son site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

Conformément à la réglementation en vigueur, Pacifica peut consulter la liste des Nationaux Spécialement Désignés et Personnes Bloquées du Département du Trésor américain (<http://sdnsearch.ofac.treas.gov>).

Autorité de Contrôle : PACIFICA est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09)

### Médiation

#### Traitement interne des réclamations

En cas de litige relatif à votre contrat, consultez en premier lieu votre interlocuteur habituel.

- votre conseiller s'il s'agit d'un litige relatif à la souscription de votre contrat
- le gestionnaire de sinistre avec qui vous êtes en relation, s'il s'agit d'un litige relatif à votre indemnisation

Si votre litige porte sur les garanties d'assistance incluses dans votre contrat, reportez-vous aux conditions générales de celles-ci.

Dans tous les cas, si la réponse de votre interlocuteur habituel ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser une réclamation écrite à l'adresse suivante :

Service Consommateurs PACIFICA - 8-10, boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15

A compter de la date de réception de votre courrier de réclamation, nous nous engageons :

- à vous adresser un accusé de réception dans un délai de 10 jours ouvrables
- à apporter une réponse à votre réclamation dans un délai de deux mois

#### Modalités d'accès au Médiateur de l'Assurance

Après épuisement des procédures internes PACIFICA, et si votre désaccord persiste, vous pouvez demander l'avis d'un médiateur indépendant dont les coordonnées vous sont communiquées sur l'accusé de réception vous étant adressé lors de la saisine du Service Consommateurs PACIFICA.

La Charte de Médiation de l'Assurance est consultable sur le site Internet [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org).